

Conseils

Goût, odeur ?

Des gestes simples permettent d'améliorer le goût et la qualité de l'eau :

- laisser systématiquement l'eau couler après une stagnation prolongée,
- ne pas utiliser l'eau chaude pour la cuisine ou la boisson,
- nettoyer quotidiennement les bouteilles ou carafes,
- entretenir régulièrement les éléments de robinetterie.

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Plomb ?

Le plomb, lorsqu'il est présent dans l'eau, provient essentiellement des branchements avec lesquels l'eau est en contact lors de son parcours jusqu'au robinet. La norme limite en plomb dans l'eau est actuellement de 25 µg/l⁽¹⁾, depuis le 25 décembre 2003.

Pour diminuer encore l'absorption de plomb par l'eau de boisson, et plus particulièrement pour les personnes sensibles (nourrissons et femmes enceintes), la teneur en plomb ne devra pas excéder au robinet du consommateur 10 µg/l en 2014. Pour respecter cette nouvelle norme de 10 µg/l, les branchements en plomb devront être supprimés sur le réseau public mais également sur le réseau privé.

En attendant, quelques gestes simples permettent d'éviter l'absorption importante de plomb :

- après toute stagnation prolongée de l'eau dans les canalisations, faire systématiquement couler l'eau avant de la consommer pour la boisson ou la cuisine,
- ne pas utiliser l'eau chaude du robinet à des fins de consommation (café, thé, cuisson de légumes, des pâtes, du riz, ...) : la température élevée facilite la migration des métaux dans l'eau,
- il est interdit d'utiliser les canalisations d'eau pour la mise à la terre de votre installation électrique.

Cette pratique accentue la corrosion des canalisations et par conséquent, la dissolution des métaux dans l'eau.

Puits, forage et récupération des eaux de pluie

Le contexte réglementaire a évolué récemment puisqu'une déclaration en mairie est désormais obligatoire pour tout ouvrage domestique, existant ou futur. De plus, les services d'eau sont autorisés à venir contrôler la disconnection entre les réseaux issus d'une ressource privée et d'une ressource publique.

Pour tout renseignement :

www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr

⁽¹⁾ 1 microgramme ou 1 µg = 1 millionième de gramme

N° d'urgence du distributeur Veolia Eau :
0 811 902 902 - 24h/24

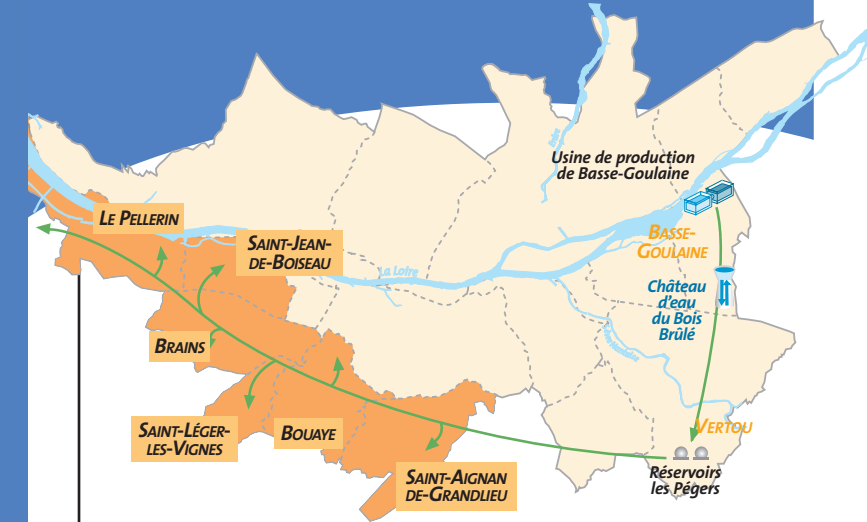
Information qualité

Une information détaillée et les résultats des analyses sont consultables tout au long de l'année :

- dans les mairies des villes de Bouaye, Brains, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes.
- dans le pôle de proximité « Sud Ouest », Immeuble Rafale B, 1 rue Charles Lindbergh, 44 340 Bouguenais, Tél. : 02 28 00 16 00
- sur le site Internet de Nantes Métropole : www.nantesmetropole.fr
- à la DDASS de Loire-Atlantique au 02 40 99 86 16 ou pays-de-la-loire.sante.gouv.fr
- chez Veolia Eau.

Tout savoir

sur la qualité de l'eau en 2008
Information réglementaire annuelle



Le réseau public d'alimentation en eau potable

Distributeur :
Veolia Eau
BP 80436, 44104 Nantes CEDEX 4
Tél. : 0 811 902 902 - 24h/24
Fax : 02 40 04 09 63



De l'origine de l'eau que nous buvons

L'eau distribuée sur le réseau public de **Bouaye, Brains, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-les-Vignes** est pompée dans la nappe alluviale de la Loire au niveau de Basse-Goulaine. Elle bénéficie d'un traitement complet à l'usine de Basse-Goulaine pour être rendue potable, avant sa distribution sur le réseau public.

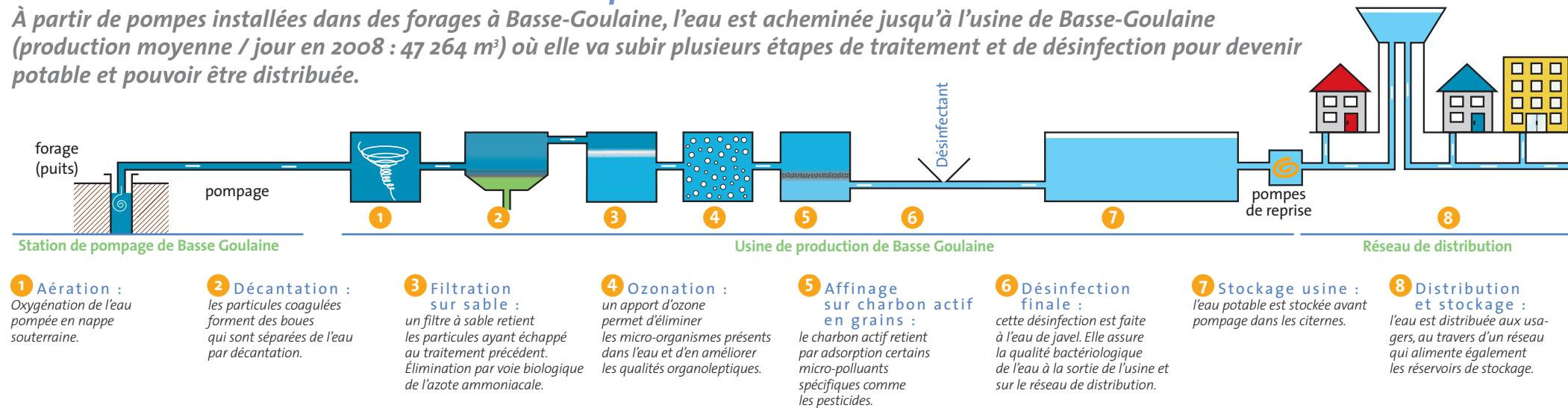


www.nantesmetropole.fr

Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

De l'eau de la Loire à l'eau potable

À partir de pompes installées dans des forages à Basse-Goulaine, l'eau est acheminée jusqu'à l'usine de Basse-Goulaine (production moyenne / jour en 2008 : 47 264 m³) où elle va subir plusieurs étapes de traitement et de désinfection pour devenir potable et pouvoir être distribuée.



Bilan qualité pour l'eau distribuée en 2008

Nantes Métropole vous informe conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996.

Dureté de l'eau, question d'équilibre

La dureté de l'eau est liée à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau. Pour tenir compte à la fois de l'intérêt de la consommation d'une eau dure (eau calcaire) pour la santé et des inconvénients liés à l'entartrage, **il est admis qu'une dureté comprise entre 10°F et 20°F est idéale.**

Valeurs enregistrées sur l'eau de distribution :

	valeur minimale	valeur moyenne	valeur maximale
en 2008	13°F	15°F	17°F

De l'eau... et du dentifrice

Le fluor est naturellement présent dans l'eau. Entre 0,5 mg/l et 1,5 mg/l, il est bénéfique pour la prévention des caries dentaires. Au-delà de 1,5 mg/l, il devient néfaste. **En-deçà de 0,5 mg/l comme c'est le cas de l'eau distribuée par l'usine de Basse-Goulaine (<0,10 mg/l), il est utile d'effectuer un apport complémentaire** (comprimés, sel, dentifrice).

Pas de plomb dans l'eau

Il n'existe plus de canalisations de distribution publique en plomb. Des branchements existent encore mais sont en cours de rénovation. L'eau distribuée à Bouaye, Brains, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-

les-Vignes n'étant pas agressive, elle n'est pas de nature à favoriser la dissolution des sels de plomb dans les canalisations privées en plomb encore présentes. Cependant par mesure de prudence, après une absence prolongée, laissez couler votre robinet quelques instants avant de boire.

Pas de germes

Les résultats des analyses bactériologiques font état d'une qualité de l'eau distribuée bonne en permanence en 2008.

Pesticides

Les analyses réalisées en 2008 montrent l'absence de pesticides dans l'eau distribuée.

Les nitrates

La teneur limite de 50 mg/l en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes ou allaitantes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson et du risque suspecté à long terme d'effets cancérogènes.

Valeurs enregistrées sur l'eau de distribution

	valeur minimale	valeur moyenne	valeur maximale
en 2008	2 mg/l	5 mg/l	13 mg/l

Une eau sous haute surveillance

Pour s'assurer en permanence de la bonne qualité de l'eau produite et distribuée sur les communes de Bouaye, Brains, du Pellerin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, et Saint-Léger-les-Vignes, une double surveillance s'organise :

- Une autosurveillance permanente de SAUR sur l'eau produite et de Veolia Eau pour l'eau distribuée,
- Un contrôle sanitaire effectué par la DDASS : près de 40 prélèvements sont ainsi effectués chaque année sur l'eau de ressource, l'eau traitée et l'eau distribuée. Pour chaque prélèvement, conformément à la réglementation sanitaire en vigueur (code de la santé articles R1321-1 à 63) de 10 à 100 molécules sont analysées par le laboratoire départemental agréé (IDAC-Nantes).

